

Quant à savoir si la Chambre des communes doit établir un comité permanent qui se consacre entièrement aux questions de sécurité et de renseignement, la décision appartient à la Chambre.

Les services canadiens de sécurité et de renseignement font l'objet d'une surveillance rigoureuse, qui fait intervenir les pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement. Le Comité de surveillance des activités de renseignement et de sécurité, la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) soumettent à des examens indépendants le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), la GRC et le CST respectivement. Ces trois organes produisent des rapports annuels que le gouvernement remet au Parlement. En outre, le vérificateur général mène un examen qui s'étend à l'ensemble du gouvernement, tandis que l'inspecteur général du SCRS se charge de l'examen ministériel. Il n'y a pour l'instant aucun besoin évident de modifier l'architecture de surveillance des services de renseignement, car elle a bien servi le Canada.

La réunion ministérielle sur la sécurité et le renseignement, présidée par le premier ministre, le vice-premier ministre assurant la vice-présidence, regroupe les ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de la Justice, de la Citoyenneté et de l'Immigration, et du Revenu national ainsi que le solliciteur général. La réunion donne aux ministres la possibilité d'assurer une orientation coordonnée des activités des services de renseignement.

Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, un certain nombre de modifications législatives et de changements dans le financement et les procédures ont été apportés pour renforcer la sécurité publique, améliorer la collecte et l'analyse des renseignements et renforcer la coopération et la communication des renseignements entre les membres des services canadiens de sécurité et de renseignement. De nombreuses modifications législatives seront examinées par le Parlement dans le cadre de son examen de la Loi antiterroriste, trois ans après son adoption. Par conséquent, le gouvernement estime qu'un nouvel examen des services de renseignement ne s'impose pas pour le moment.

Après les attentats du 11 septembre, le Comité spécial du Cabinet sur la sécurité publique et l'antiterrorisme (SPAT) a été mis sur pied comme instance centrale où les ministres peuvent étudier les questions relatives à la sécurité du Canada. Ce comité spécial continue de servir les intérêts du Canada en matière de sécurité, tout comme d'autres comités du Cabinet qui sont appelés et continueront d'être appelés à étudier les questions de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. En outre, l'ensemble du Cabinet peut être convoqué à tout moment pour prendre des décisions sur des questions urgentes et importantes.

Recommandation 11

Le gouvernement devrait rendre publiques toutes les ententes pertinentes en vertu desquelles les planificateurs militaires canadiens participent aux travaux du groupe de surveillance et de planification qui vient d'être proposé et qui devrait être affecté au quartier général du NORAD.